

DELIBERATION N° 92/28.09-05 - REOUVERTURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE PRIMAIRE J. PREVERT

*Monsieur SQUILLACE, Conseiller Municipal délégué aux affaires scolaires, rappelle à l'Assemblée ses délibérations des 17 Février 1992 et 23 Mars 1992, portant sur le refus des décisions de l'Inspection Académique de fermer deux classes à LUDRES à la rentrée de Septembre 1992.*

*Par courrier en date du 10 Septembre 1992, Monsieur l'Inspecteur d'Académie indique que la fermeture d'une classe à l'école primaire J. Prévert est suspendue, compte-tenu de l'effectif total de cette école qui compte 276 élèves (moyenne pa classe : 25,09).*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :*

- de donner un accord sans réserve sur le maintien de la 11ème classe de l'école primaire J. Prévert,*
- de refuser une nouvelle fois la fermeture de la 6ème classe de l'école maternelle Charcot, compte-tenu du nombre d'élèves scolarisables en pré-élémentaire et n'ont pas pu être admis.*